

## L'actu du jour

### Fièvre aphteuse, le retour

Une vache atteinte de fièvre aphteuse a été découverte dans une ferme en Grande-Bretagne. L'exportation de bétail, de viandes et de produits laitiers vers l'Union européenne est interdite jusqu'au 15 octobre.

Un nouveau cas de fièvre aphteuse, maladie très contagieuse, a été découvert dans un troupeau proche de Londres, non loin d'un laboratoire qui avait été mis en cause dans l'épidémie du mois d'août dernier. L'origine de la maladie n'a pas encore été identifiée par les services vétérinaires britanniques.

Par mesure de précaution, les autorités britanniques ont ordonné l'abattage de 300 bovins et porcs dans la zone affectée et interdit le transport des porcs, des bovins et des moutons dans le pays. Un périmètre de sécurité de 10 kilomètres a été mis en place autour de la ferme touchée.

L'Union européenne a immédiatement désigné la Grande-Bretagne comme « une zone à risque élevé » jusqu'au 15 octobre. Autrement dit : interdiction totale d'exporter vers les pays de l'Union européenne du bétail vivant, de la viande et des produits laitiers.

En 2001, la fièvre aphteuse avait frappé la Grande-Bretagne, conduisant à l'abattage de sept millions d'animaux. Elle avait coûté 11,7 milliards d'euros au total. La maladie avait également été signalée alors en France, en Irlande et aux Pays-Bas.

**Fièvre aphteuse** : maladie très contagieuse qui touche les animaux, mais qui n'est pas dangereuse pour les hommes. Malgré tout, les autorités, par principe de précaution, font tout pour éviter tout risque. Les animaux ont beaucoup de fièvre puis de gros aphtes.

**Union européenne** : groupe de 27 pays d'Europe (dont la France) liés par des accords politiques et commerciaux.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)